

# IME *Saint-Jean* de *Plaisance*

[Version française](#)   [Renseignements](#)   [Admission](#)   [Qu'est-ce que la CDAPH ?](#)

## Qu'est ce que la CDAPH ?

### COMMISSION DES DROITS ET DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPEES

Au sein de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) prend les décisions relatives à l'ensemble des droits de la personne handicapée, sur la base de l'évaluation réalisée par l'équipe pluridisciplinaire et du plan de compensation proposé.

Cette commission est notamment compétente pour

¾ *Apprécier le taux d'incapacité de la personne handicapée*

¾ *Attribuer la prestation de compensation*

¾ *Reconnaître la qualité de travailleur handicapé*

¾ *Se prononcer sur les mesures facilitant l'insertion scolaire*

Les décisions prises par la CDAPH peuvent faire l'objet d'un recours, qui peut être précédé d'une tentative de conciliation.

Abonnez-vous à la newsletter

## Institut Médico-Educatif

IME Saint-Jean de Plaisance-du-Touch

*4 avenue des Pyrénées*  
*31830 PLAISANCE-DU-TOUCH*

Tél : 05 34 51 60 51

Fax : 05 34 51 60 50



## ANRAS

Association Nationale de Recherche et d'Action  
Solidaire

*3 chemin du Chêne Vert*  
*31130 FLOURENS*

Tél : 05 62 74 81 50

Fax : 05 62 74 81 51



[Haut de page](#)